

	Direction générale des douanes et droits indirects	Date : 28/06/2010
	EMCS / GAMM@ PROCEDURE DE SECOURS (GPS)	Version : 2

GUIDE D'UTILISATION

(Destiné aux opérateurs)

L'objet de cette fiche est de décrire les actions qui doivent être entreprises par les opérateurs en cas d'indisponibilité de la téléprocédure GAMM@ version 2.

I. Champ d'application

La procédure de secours ne s'applique qu'en cas d'impossibilité pour un opérateur d'émettre et d'imprimer un DAE ou un DSA.

Dans tous les autres cas, par exemple en cas d'indisponibilité de la fonction « Etablir un certificat de réception », les opérateurs doivent attendre le rétablissement du système en général ou de la fonction spécifique concernée.

II. Déclenchement de la procédure de secours (voir également la fiche synthétique reprise en annexe)

La téléprocédure GAMM@ peut être indisponible en raison :

- de problèmes affectant la téléprocédure au niveau central, dont la résolution dépend de la Douane,
- d'une impossibilité temporaire pour l'opérateur, de son fait, de se connecter à la téléprocédure.

Dans le premier cas, dès que le problème est détecté et identifié, la Douane publie sur Prodouane (<https://pro.douane.gouv.fr/> : météo des Téléservices) une alerte rouge ou noire en fonction du degré de gravité de l'indisponibilité du système.

Dès qu'une alerte est signalée, les opérateurs sont autorisés à utiliser la procédure de secours.

Si l'alerte n'a pas été encore signalée par la météo des téléservices, l'opérateur contacte le SAU (Service d'Assistance aux Utilisateurs – tél : **05 62 11 24 84**) qui établit un diagnostic et indique si l'indisponibilité est imputable à la téléprocédure GAMMA ou aux moyens d'accès de l'opérateur à cette téléprocédure.

Dans le second cas, l'opérateur peut contacter le SAU (Service d'Assistance aux Utilisateurs) qui l'aidera à établir un diagnostic. Dans tous les cas, il doit s'efforcer de mettre en oeuvre, dans la mesure du possible, tout moyen alternatif pour accéder à GAMMA, par exemple, l'utilisation d'une autre connexion à Internet.

Si aucun moyen alternatif ne peut être utilisé, l'opérateur doit contacter son service douanier de rattachement (bureau de douanes, centre de viticulture) par tous moyens (mél, téléphone, télécopie) pour lui signaler l'indisponibilité de ses moyens d'accès à la téléprocédure et son intention d'utiliser la procédure de secours.

Le service autorise l'opérateur à utiliser la procédure de secours. En l'absence de réponse du

service dans l'heure qui suit, l'opérateur est autorisé à utiliser la procédure de secours.

III. Utilisation de formulaires papier

La procédure de secours consiste en l'utilisation de formulaires papier spécifiques pour le DAA et pour le DSA, téléchargeables sur Prodouane (voir partie V.2).

Ces formulaires sont les mêmes formulaires que ceux produits par la téléprocédure GAMM@ avec les informations supplémentaires suivantes :

– la mention indiquant qu'il s'agit de formulaires à utiliser dans le cadre de la procédure de secours,

– dans la case « contrôles », des cases pré-formatées dans lesquelles l'opérateur devra indiquer le numéro de DAA ou de DSA de secours.

L'opérateur aura pris soin préalablement de télécharger plusieurs exemplaires de ces formulaires de secours.

Remarque :

Les documents pré-validés ou ceux validés au moyen d'une machine à timbrer n'ont pas vocation à être utilisés dans le cadre de la procédure de secours. Pour un opérateur ayant adhéré à GAMM@, l'utilisation de ces documents n'est prévue que dans les cas où un type de produit ou de mouvement particulier n'est pas pris en charge par la téléprocédure GAMM@ version 2.

IV. Utilisation de GPS (GAMM@ Procédure de Secours) et numérotation des DAA/DSA

La numérotation des DAA ou DSA produits dans le cadre de la procédure de secours sera effectuée selon les modalités suivantes :

Premier cas : l'opérateur se connecte au téléservice GPS (GAMM@ Procédure de Secours) sur Prodou@ne.

L'accès à cette téléprocédure s'effectue avec le même compte utilisateur que celui qui est utilisé pour GAMM@.

L'opérateur entre son n° d'accise, le type de document concerné (DAA ou DSA), la date et l'heure de départ prévues pour son mouvement ainsi que l'immatriculation du moyen de transport utilisé.

Après validation par l'opérateur, GPS lui affiche le numéro à reporter sur l'exemplaire de son DAA ou de DSA dans les cases prévues à cet effet.

Second cas : l'opérateur n'a pas accès à GPS (pas de connexion Internet ou GPS indisponible).

- Pendant les heures d'ouverture des bureaux, il demande au service des douanes de rattachement, qui a accès à GPS, de lui attribuer un ou plusieurs numéros.

- En dehors des heures d'ouverture des bureaux, ou si le service n'est pas joignable, l'opérateur doit alors constituer lui-même ses numéros, selon les mêmes règles que l'application GPS, à savoir :

Position	Description	Exemple
Caractères 1 et 2	Quantième de l'année	10 pour 2010
Caractères 3 à 15	N° d'accises de l'entrepoteur agréé	FR007328E0001
Caractères 16 à 20	N° de séquence annuel propre à l'opérateur	Si le dernier numéro utilisé était 00007, le premier numéro disponible est 00008

Caractère 21	Type de document	DAA = 1, DSA = 2
--------------	------------------	------------------

Avant le départ des marchandises, l'opérateur devra communiquer à son service des douanes de rattachement, par tous les moyens disponibles (mel, fax), le ou les numéros de DAA /DSA utilisés. Un numéro de DAA ou de DSA généré ou intégré dans GPS est unique et ne peut être réutilisé.

Les numéros de secours générés manuellement par les opérateurs doivent obligatoirement être intégrés dès que possible dans GPS via le menu « Enregistrer » (voir partie V.4).

Les opérateurs ont également l'obligation de réintégrer les données dans GAMM@, dès que le système redevient disponible. Pour cela, il convient d'utiliser la fonction « Régulariser DAE/DSA secours » située dans l'onglet de création d'un document.

Les DAA et DSA produits dans le cadre de la procédure de secours devront être conservés par les opérateurs et repris dans la DRM (Déclaration Récapitulative Mensuelle).

V. Fonctionnement de GPS

1) Accès à l'application

L'accès à GPS se fait depuis le menu général de ProDou@ne, en cliquant sur le bouton GPS. Ce bouton n'est disponible que pour les opérateurs habilités et authentifiés sur le portail.

Espace Personnel

Gamma EMCS
Inscrit le : 05/03/2009
Connecté à : 11:41:09

Demande d'Assistance
Chiffre du Commerce Extérieur
StatNCB
DES
Taric Europa
RITA
Tarif intégré
Quota Europa
Taux de change
NSTI
TVA Intracom
InfoAccises
Téléchargement
DECLARENLIGNE
Deb sur Pro.Douane
Aubette MOA
Aubette Formation
Recherche service
RTC
Certificat OEA
Déclaration d'argent liquide
GAMMA FORMATION
GPS

Gamma Procédure de Secours

Gamma Procédure de Secours

:: ENTRER ::

:: Situation de votre compte ProDouane vis à vis de cet e-service ::

Les niveaux de sécurité et de fiabilité de votre compte doivent correspondre à celui retenu pour accéder à cet e-service

Habilitation reçue	Fiabilité	Sécurité
Agrément "Entrepôt agréé / Opérateur enregistré Accises" [FR009999F0001] de l'opérateur "Société de production de Cigarettes"	✓	✓
Agrément "Entrepôt agréé / Opérateur enregistré Accises" [FR009999E0006] de l'opérateur "Transports internationaux"	✓	✓
Agrément "Entrepôt agréé / Opérateur enregistré Accises" [FR009999E0007] de l'opérateur "Bières et Vins d'Europe"	✓	✓
Agrément "Entrepôt agréé / Opérateur enregistré Accises" [FR009999E0008] de l'opérateur "Distillerie française"	✓	✓

Source
Minéfi - Dgddi
Application : Gamma Procédure de Secours
Actualité à la date du 29/06/2010

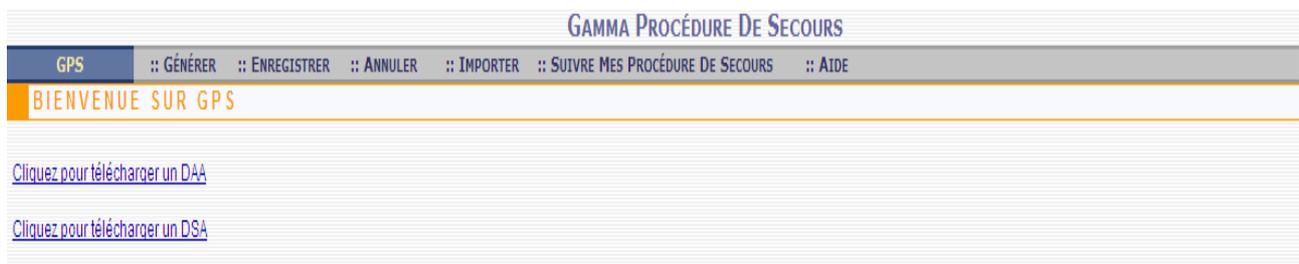
L'opérateur arrive alors sur une page récapitulative de sa situation vis-à-vis du téléservice GAMM@.

Cette page présente les habilitations de l'opérateur. Lorsque ce dernier clique sur le bouton « Entrer », il accède à la page d'accueil de GPS.

2) Télécharger un DAA ou un DSA

Le téléchargement d'un DAA ou d'un DSA se fait directement sur la page d'accueil de GPS. Il suffit de cliquer sur le type de document souhaité pour pouvoir le télécharger au format PDF.

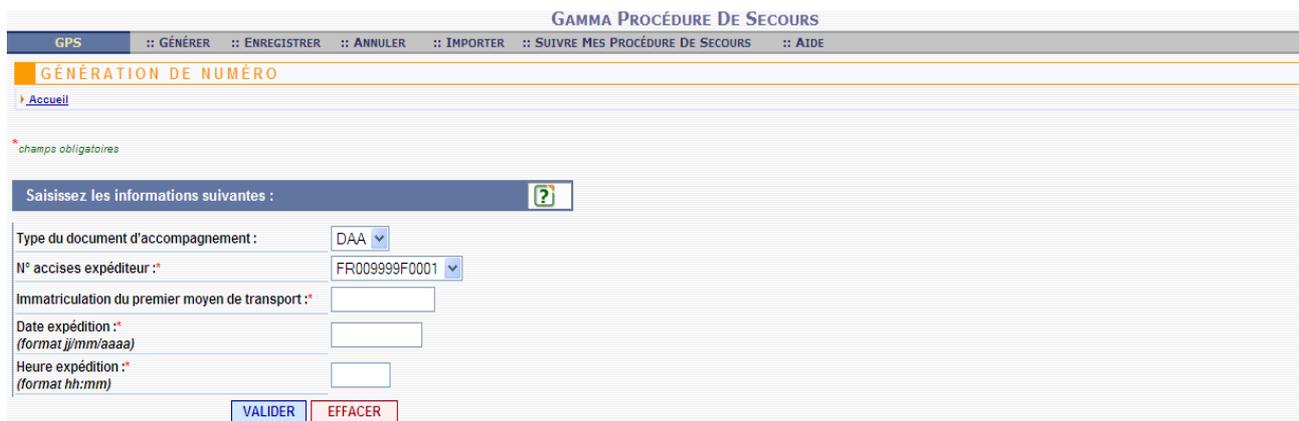
Attention ces formulaires sont à imprimer et à remplir à la main, ils devront accompagner la marchandise durant le mouvement.



Page d'accueil et de téléchargement de GPS

3) Générer un numéro de DAA ou de DSA

Pour obtenir un numéro de DAA en procédure de secours, appelé **CRAPS** (pour Code de Référence Administrative en Procédure de Secours), il faut sélectionner l'onglet « Générer » dans le menu du haut. Le formulaire suivant s'affiche alors :

The screenshot displays the 'GÉNÉRATION DE NUMÉRO' form. The navigation bar is identical to the previous page. The form title is 'GÉNÉRATION DE NUMÉRO' with a sub-link for 'Accueil'. A note indicates '* champs obligatoires'. The form contains the following fields: 'Type du document d'accompagnement' (DAA), 'N° accises expéditeur' (FR009999F0001), 'Immatriculation du premier moyen de transport', 'Date expédition' (format jj/mm/aaaa), and 'Heure expédition' (format hh:mm). At the bottom, there are 'VALIDER' and 'EFFACER' buttons.

Formulaire de génération de numéro

Champs du formulaire :

Tous les champs doivent être servis.

- Type du document d'accompagnement : les choix possibles sont DAA pour une circulation en suspension de droits ou DSA pour une circulation en droits acquittés.
- Numéro d'accise de l'expéditeur : identification de la relation concernée par l'envoi de marchandise. La liste déroulante propose les numéros d'accise possibles pour lesquels l'opérateur a été habilité pour son compte Prodou@ne.
- Immatriculation du 1^{er} moyen de transport : saisie libre d'un moyen d'identification du moyen de transport utilisé.
- Date d'expédition : format impératif = **jj/mm/aaaa**. La date saisie doit être égale ou postérieure à la date du jour.
- Heure d'expédition : format impératif = **hh:mm**. L'heure indiquée doit être égale ou postérieure à l'heure de saisie.

Il faut ensuite cliquer sur le bouton « **Valider** » pour déclencher la génération du numéro de document que l'opérateur devra reporter à la main sur le DAA ou sur le DSA.

The screenshot shows a web interface titled "GAMMA PROCÉDURE DE SECOURS". At the top, there are navigation buttons: GPS, GÉNÉRER, ENREGISTRER, ANNULER, IMPORTER, SUIVRE MES PROCÉDURE DE SECOURS, and AIDE. Below this is a section titled "GÉNÉRATION DE NUMÉRO" with a sub-link "Accueil". A "Récapitulatif" (Summary) table is displayed with the following data:

Numéro du document d'accompagnement	10FR009999F0001002461
N° accises expéditeur	FR009999F0001
Date d'expédition	29/08/2010 12:00:00
Type du document d'accompagnement	DAA
Immatriculation du premier moyen de transport	1234DG94

A blue callout box with a pointer to the document number field contains the text: "Numéro de document à reporter sur le DAA ou le DSA".

Récapitulatif des informations saisies et numéro de document

La ligne « Numéro du document d'accompagnement » contient le numéro de document à 21 caractères à reporter sur le DAA ou le DSA suivant le cas.

4) Enregistrer un numéro de secours manuel *a posteriori*

L'opérateur doit agir sur la fonction « Enregistrer » lorsqu'il a créé un numéro de secours manuel (hors GPS). Le numéro de secours auto-attribué par l'opérateur doit obligatoirement être intégré dans GPS pour pouvoir être reconnu dans GAMM@.

Les informations à saisir pour intégrer un numéro sont les suivantes :

- N° du document à intégrer = saisir le numéro de secours auto-attribué à 21 caractères
- Type du document d'accompagnement = sélectionner le type de document d'accompagnement

utilisé pour le mouvement = DAA ou DSA

- N° accises expéditeur
- Immatriculation du 1^{er} moyen de transport
- Date expédition = indiquer la date à laquelle est partie la marchandise
- Heure expédition = indiquer l'heure à laquelle est partie la marchandise

GAMMA PROCÉDURE DE SECOURS

GPS :: GÉNÉRER :: ENREGISTRER :: ANNULER :: IMPORTER :: SUIVRE MES PROCÉDURE DE SECOURS :: AIDE

INTÉGRATION À POSTÉRIORI D'UN N° DE DOCUMENT DE PROCÉDURE DE SECOURS

Accueil

* champs obligatoires

Saisissez les informations suivantes :

Numéro du document à intégrer :* 0FR009999F0001002461

Type du document d'accompagnement : DAA

N° accises expéditeur :* FR009999F0001

Immatriculation du premier moyen de transport :* 1234DG94

Date expédition :* 29/06/2010
(format jj/mm/aaaa)

Heure expédition :*
(format hh:mm)

VALIDER EFFACER

Récapitulatif des informations saisies pour la réintégration d'un numéro GPS

5) Annulation d'un numéro de document

La fonction « Annuler » permet de modifier le statut d'un document GPS, afin de justifier la non utilisation du numéro créé.

GAMMA PROCÉDURE DE SECOURS

GPS :: GÉNÉRER :: ENREGISTRER :: ANNULER :: IMPORTER :: SUIVRE MES PROCÉDURE DE SECOURS :: AIDE

ANNULATION D'UN NUMÉRO DE DOCUMENT

Accueil

* champs obligatoires

Saisissez les informations suivantes :

Numéro du document à annuler :*

Motif d'annulation :*

Autre
Erreur sur le document
Reprise du système avant expédition des marchandises
Transaction commerciale interrompue

VALIDER EFFACER

Plusieurs options sont offertes dans le menu déroulant « Motif d'annulation », afin de préciser les raisons de l'annulation du numéro.

6) Importer

Cette fonctionnalité, réservée aux opérateurs utilisant des modes d'accès en EDI ou en DTI +, permet de transmettre au téléservice GPS une liste de CRAPS à intégrer *a posteriori*.

La transmission se fait *via* un fichier au format XML.

GAMMA PROCÉDURE DE SECOURS

GPS :: GÉNÉRER :: ENREGISTRER :: ANNULER :: IMPORTER :: SUIVRE MES PROCÉDURE DE SECOURS :: AIDE

INTÉGRATION À POSTÉRIORI D'UNE LISTE DE N° DE DOCUMENTS PROCÉDURE DE SECOURS

» Accueil

* champs obligatoires

Saisissez les informations suivantes : ?

Sélectionnez le fichier à charger :*

7) Suivi des procédures de secours

L'opérateur peut afficher les procédures de secours qu'il a crée en cliquant sur l'onglet « Suivre mes procédures de secours ». Il faut ensuite choisir le numéro d'accise concerné (si il y en a plusieurs, le cas échéant).

Un tableau s'affiche alors, contenant un récapitulatif des informations saisies lors de de la génération du numéro, ainsi que le statut associé au document (actif, inactif, annulé ou réintégré).

GAMMA PROCÉDURE DE SECOURS

GPS :: GÉNÉRER :: ENREGISTRER :: ANNULER :: IMPORTER :: SUIVRE MES PROCÉDURE DE SECOURS :: AIDE

SUIVRE DES PROCÉDURES DE SECOURS GAMM@

» Accueil

N° accises expéditeur :

La liste des documents affichés est filtrée sur les documents créés depuis 1 mois

Numéro du DAE	Date d'expédition	Type du document d'accompagnement	Immatriculation du premier moyen de transport	Date enregistrement	Statut actuel du document	Mode d'enregistrement	Date de la dernière mise à jour du statut	Initiateur de la dernière action
10FR009999F0001002461	29/06/2010 12:00:00	DAA	1234DG94	28/06/2010 14:22:10	Actif	Normal	28/06/2010	Opérateur (Opérateur)
10FR009999F0001002451	28/06/2010 15:00:00	DAA	2234	28/06/2010 11:58:08	Actif	Normal	28/06/2010	Opérateur (Opérateur)
10FR009999F0001002441	28/06/2010 12:15:00	DAA	groupage	28/06/2010 11:34:54	Actif	Normal	28/06/2010	Opérateur (Opérateur)
10FR009999F0001002431	28/06/2010 11:45:00	DAA	jfudyudf	28/06/2010 11:33:59	Actif	Normal	28/06/2010	Opérateur (Opérateur)
10FR009999F0001002421	25/06/2010 14:00:00	DAA	221 XY 71	25/06/2010 11:57:48	Actif	Normal	25/06/2010	Opérateur (Opérateur)
10FR009999F0001002411	25/06/2010 16:00:00	DAA	221xy71	25/06/2010 11:55:31	Actif	Normal	25/06/2010	Opérateur (Opérateur)
10FR009999F0001002261	23/06/2010 17:00:00	DAA	221XY71	23/06/2010 16:49:06	Réintégré	Normal	23/06/2010	Opérateur (Opérateur)
10FR009999F0001002251	23/06/2010 17:00:00	DAA	221XY71	23/06/2010 16:49:06	Réintégré	Normal	23/06/2010	Système (GAMM@)
10FR009999F0001002251	23/06/2010 17:00:00	DAA	221 XY 71	23/06/2010 16:47:44	Réintégré	Normal	23/06/2010	Opérateur (Opérateur)
10FR009999F0001002251	23/06/2010 17:00:00	DAA	221 XY 71	23/06/2010 16:47:44	Réintégré	Normal	23/06/2010	Système (GAMM@)
10FR009999F0001002241	23/06/2010 17:30:00	DAA	221 XY 71	23/06/2010 16:43:40	Actif	Normal	23/06/2010	Opérateur (Opérateur)

Tableau de suivi des procédures de secours

ANNEXE

FICHE SYNTHETIQUE - UTILISATION DE GPS

Quand ?

Uniquement lorsqu'un opérateur est dans l'impossibilité d'émettre ou d'imprimer un DAE ou un DSA.

Comment est déclenchée la procédure de secours ?

Si problème côté douane		Si problème côté opérateur		
<p><u>Alerte publiée</u> sur Prodou@ne</p> <p>Météo des Téléservices</p> <p>Alerte noire ou rouge</p>	<p><u>Alerte non publiée</u> sur Prodou@ne</p> <p>L'opérateur contacte le Service d'Assistance aux Utilisateurs (SAU) au 05 62 11 24 84 pour obtenir un diagnostic de l'indisponibilité</p>	<p>L'opérateur contacte le Service d'Assistance aux Utilisateurs (SAU) au 05 62 11 24 84 pour avoir un diagnostic de l'indisponibilité</p>		
				
<p>L'opérateur est autorisé à utiliser GPS qui lui délivre un numéro de secours à reporter sur son DAA papier ou son DSA papier de secours</p>	<p>Si aucun moyen alternatif n'est trouvé : l'opérateur demande l'autorisation au service douanier de rattachement d'utiliser la procédure de secours</p>			
				
	<u>Si GPS fonctionne</u>	<u>Si GPS ne fonctionne pas</u> ou si la connexion est hors service		
				
	<p>Délivrance automatique d'un numéro de secours</p>	<p>Pendant les heures d'ouverture du bureau</p>	<p>En dehors des heures d'ouverture du bureau ou si le service est injoignable</p>	
				
<p>Le service douanier délivre un numéro de secours à l'opérateur</p>		<p>L'opération crée lui-même un numéro de secours et transmet ce numéro à son service douanier</p>		
		<p>L'opérateur intègre ce numéro dans GPS dès que l'application le permet (menu « Enregistrer »)</p>		
				
<p>Dans tous les cas, l'opérateur a l'obligation de réintégrer dans GAMM@ (onglet « Créer DAE », fonction « Régulariser DAE secours ») le DAA (ou DSA) secours utilisé</p>				